

# Annexes Sanitaires - PLU

Département d'Ille et Vilaine

## Commune de **MONDEVERT**

**Demandeur :**



COMMUNE DE MONDEVERT  
17, rue de la forêt  
35370 MONDEVERT

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **ANNEXES SANITAIRES**

Approbation en date du 11 mai 2023



Étude des annexes sanitaires réalisée par DM. EAU SARL  
Ferme de la Chauvelière  
35150 JANZE  
Tel 02.99.47.65.63



## SOMMAIRE

I	Données générales.....	5
I.1	Présentation.....	5
I.2	Géologie.....	7
I.3	Éléments de climatologie.....	8
I.4	Patrimoine naturel.....	9
I.4.1	Natura 2000.....	9
I.4.2	Captage eau potable.....	10
I.5	Hydrographie.....	11
I.6	SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine.....	13
I.7	Caractéristiques du milieu récepteur.....	15
2	Prévisions du Plan Local d'Urbanisme.....	18
3	Eaux usées.....	19
3.1	État des lieux de l'assainissement.....	19
3.1.1	Situation administrative.....	19
3.1.2	Réseau d'assainissement collectif.....	20
3.1.3	Nombre d'abonnés et débit sanitaire.....	20
3.1.1	Station d'épuration.....	21
3.2	Bilans 2015-2020.....	22
3.2.1	Zonage d'assainissement actuel (2004).....	24
3.2.2	Assainissement autonome.....	25
3.3	Évolution à l'échelle du PLU.....	28
3.3.1	Station d'épuration.....	28
3.3.2	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser.....	29
4	Eaux pluviales.....	30
4.1	État des lieux de la gestion des eaux pluviales.....	30
4.1.1	Réseau de collecte des eaux pluviales.....	30
<b>4.2</b>	<b>Évolution à l'échelle du PLU.....</b>	<b>31</b>
5	Eau potable.....	32
5.1	Syndicat Mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL).....	32
5.1.1	Approvisionnement de la commune.....	34
5.1.2	Service incendie.....	34
5.2	Évolution à l'échelle du PLU.....	34



6	Gestion des déchets .....	35
6.1	Plan départemental de Gestion.....	35
6.2	Présentation du SMICTOM .....	36
6.3	Gestions des déchets.....	37
7	Annexes.....	40



# 1 Données générales

## 1.1 Présentation

La commune de Mondevert se situe à l'Est du département d'Ille et Vilaine, à 7 kms au Sud-Est de Vitré. La zone agglomérée s'est développée au Sud de la Route Nationale n°157, Rennes/Paris.

La commune compte 820 habitants (Insee 2018) pour une superficie de 5,02 Km<sup>2</sup>.

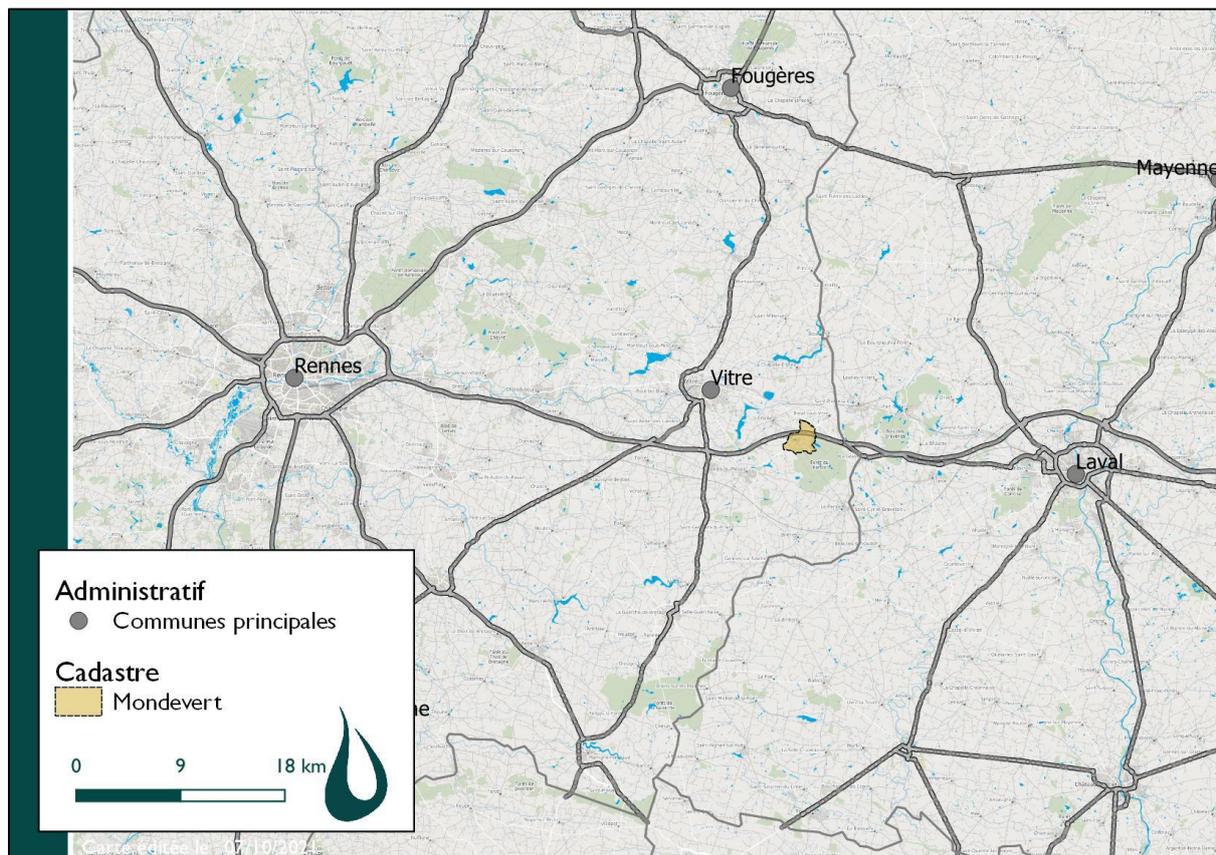


Figure 1: Localisation de la commune de Mondevert (Source : Géoportail)

Le territoire communal est principalement drainé par le ruisseau du Passoir et son affluent. Ce cours d'eau rejoint la rivière La Valière au Nord d'Ételles puis la Vilaine à Pocé-les-Bois. Le ruisseau s'écoule à l'Ouest de la zone agglomérée et constitue la limite communale.

La commune dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales. Cette commune fait partie du Syndicat Mixte des Eaux de la Valière pour son approvisionnement en eau potable et adhère au SMICTOM du Sud-est Ille et Vilaine pour la gestion de ses déchets.



## **Mode de gestion des eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déchets sur la commune de Mondevert**

	<b>Compétence</b>	<b>Mode d'entretien</b>
<b><u>Assainissement collectif</u></b>	CCI Vitré Communauté	Affermage SAUR
<b><u>Assainissement non Collectif</u></b>	CC Vitré Communauté	SPANC : régie
<b><u>Eaux pluviales</u></b>	Commune	Régie
<b><u>Eau potable</u></b>	SYMEVAL	Affermage SAUR
<b><u>Déchets</u></b>	SMICTOM du Sud-est 35	Régie

<sup>1</sup> CC communauté de communes



## 1.2 Géologie

La commune s'intègre dans le domaine centre-armoricain, dont l'histoire géologique s'étale sur plus de 600 MA à travers de longues périodes sédimentaires entrecoupées d'épisodes tectoniques, métamorphiques, plutoniques et volcaniques. Le ruisseau du Passoir et ses affluents qui s'écoulent au cœur du territoire sont occupés par des dépôts sédimentaires.

La commune de Mondevert repose sur les terrains sédimentaires les plus anciens du domaine centre armoricain : les formations briovériennes non métamorphisées, qui n'ont donc pas été indurées par un métamorphisme de contact et qui résistent moins bien à l'altération. Le secteur est ainsi marqué par des faibles dénivelés en lien avec la nature de ses roches et de leur histoire géologique.

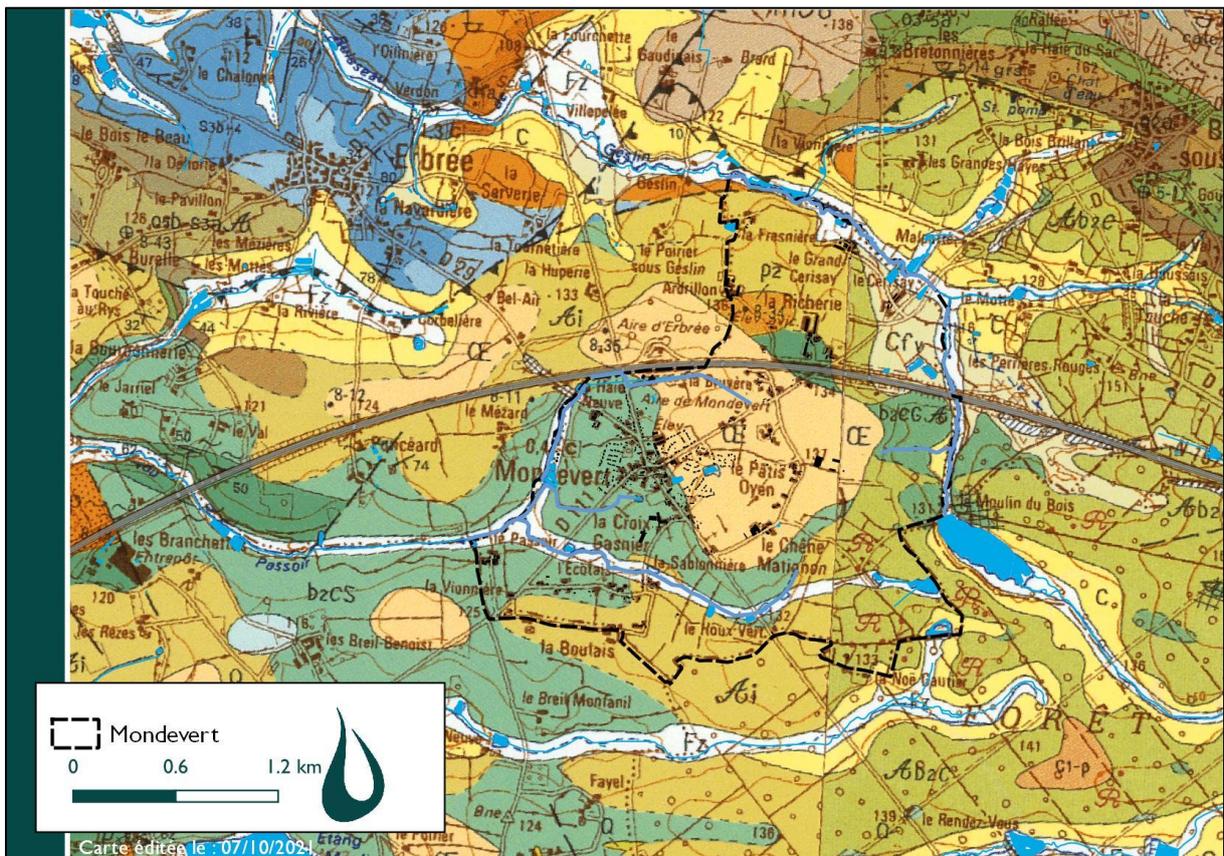


Figure 2 : Extrait des cartes géologiques de Vitré et de la Guerche de Bretagne au 1/50 000 (source : Infoterre)

Les roches briovériennes de Mondevert sont composées de wackes tendres, microconglomérats, argilites et siltites (b2CC ou bCS, b2CS ou bCA). Elles sont de nature : argileuses, verdâtres, jaunâtres ou rosées, parfois ardoisières, c'est-à-dire avec l'aspect de schistes. Une intense phase d'altération à la fin du Crétacé a conduit à un ameublissement des faciès briovériens et à la formation d'altérites à composante argileuse (Ai ou A), représentées sur la commune.

Des épandages de limons lœssiques (OE ou LP), déposés par le vent durant la dernière période de froid du Quaternaire, sont également venus recouvrir une partie du socle briovérien sur le Nord-Est de la zone agglomérée et du territoire.



### 1.3 Éléments de climatologie

La carte présentée ci-dessous montre que la commune de Mondevert se situe dans le même isohyète que Vitré (de 700 à 800 m/an).

Les précipitations moyennes annuelles sont plus importantes que sur Rennes. La moyenne annuelle à Rennes étant de 649 mm pour 794 mm à Mondevert (station de Vitré).

La variation reste cependant analogue à celle relevée sur la période 1981-2010, présenté ci-après.

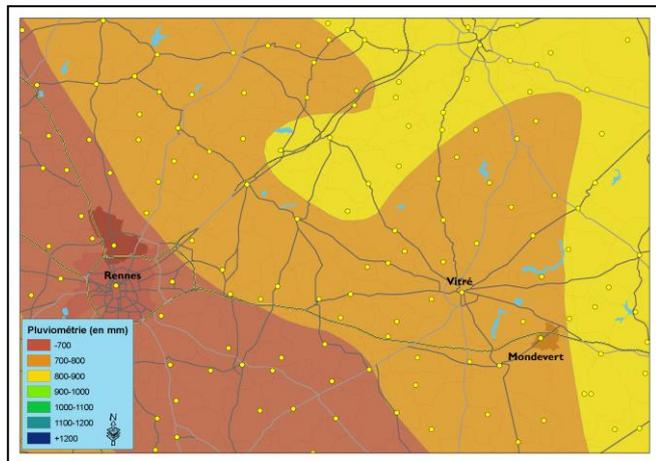


Figure 3 : Carte des Isohyètes

Les données climatologiques utilisées sont celles de la station météorologique de Rennes/Saint Jacques de la Lande. Cette station est située à une dizaine de kilomètres au Sud-ouest de la ville de Rennes.

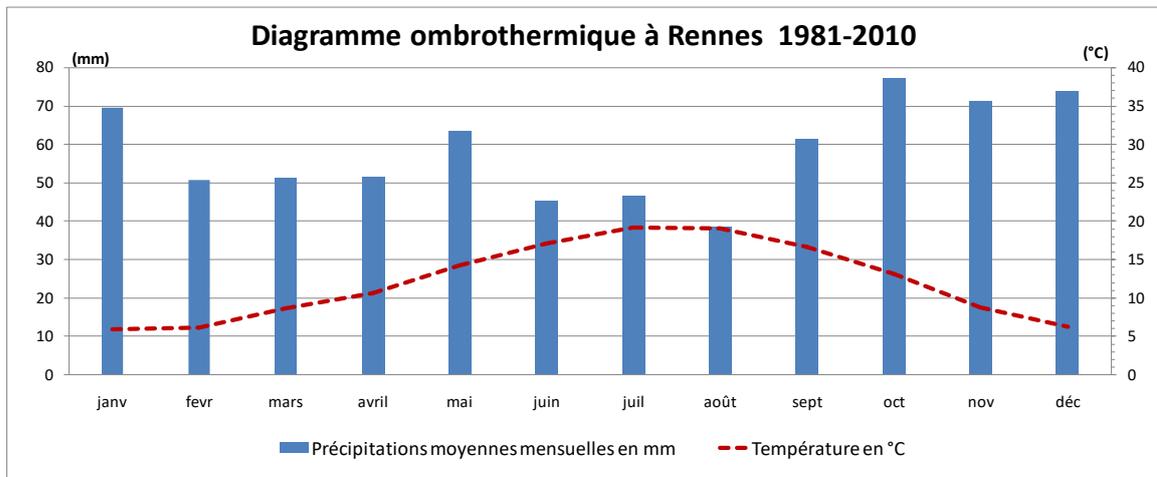


Figure 4 : Évolution de la pluviométrie moyenne mensuelle (1981 – 2010).

Le climat est de type océanique tempéré, avec une répartition de la pluviométrie relativement homogène sur l'année. Les mois de juin à d'août sont cependant sensiblement plus secs (Inférieurs à 50 mm en moyenne de pluies).

Les températures moyennes mensuelles sur la période 1981-2010 fluctuent entre 5,9°C en hiver (janvier) et 19,2°C en été (août).

Les températures moyennes annuelles minimales et maximales sont :

- Température minimale : 7,6°C
- Température maximale : 15,9°C
- Température moyenne : 12,2°C



Lors de la dernière décennie, une succession d'années (de 2 à 3 années) sèches et humides a été mesurée. En particulier, notons le passage de périodes très humide (1998-2002, 2014 et 2020) et de période sèche (2004 - 2006 et 2010 -2011, 2016-2017).

Les variations d'un mois à l'autre sont fortes. Mais même au cours d'années plus sèches, des pics mensuels supérieurs à 100 mm peuvent être mesurés (ex : Août 2011, juin 2018).

Il est donc délicat de définir une loi sur la répartition des pluies dans le temps, et surtout de prédire l'apparition des pics hydrologiques.

## 1.4 Patrimoine naturel

La DREAL Bretagne recense les espaces naturels et sites paysagers remarquables, selon les données disponibles (ZNIEFF, site inscrit, etc...), les données sur le site Natura 2000 et les espèces patrimoniales associées.

Selon les données cartographiques disponibles auprès de la DREAL Bretagne (ZNIEFF, site inscrit, etc...) et les données sur le site Natura 2000 et les espèces patrimoniales associées, une ZNIEFF est présente sur le territoire de Mondevert.

### 1.4.1 Natura 2000

Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures de protection et les programmes pouvant les affecter doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences. Le DocOb est un dispositif contractuel qui contient une analyse, des objectifs ainsi que des propositions de mesures pour conserver et préserver un site. Ce document contient également une charte et des procédures de suivi.

**Il n'existe pas de zone Natura 2000 à proximité de la commune.** Le site le plus proche est la forêt de Rennes : site " FR 5300025 « Complexe forestier rennes-Liffré-Chevré, étang et lande d'Ouée, forêt de haute sève » et classé Site d'Intérêt communautaire et Zone spéciale communautaire par arrêté depuis le 6 mai en application de la Directive "habitat faune flore".

**La commune est située à 27 kms de ce site forestier et n'aura donc pas d'impact sur cette zone Natura 2000.**

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000, **le projet situé hors zone classée n'aura aucun impact sur une zone Natura 2000.**

- ZNIEFF

*L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.*

**Une ZNIEFF de type 2 est recensé à l'échelle du territoire communal.**



### **530006332 FORET DU PERTRE**

Chênaie-hêtraie d'environ 1 515 ha, constitué de peuplements variés. Elle présente un intérêt ornithologique et mammalogique.

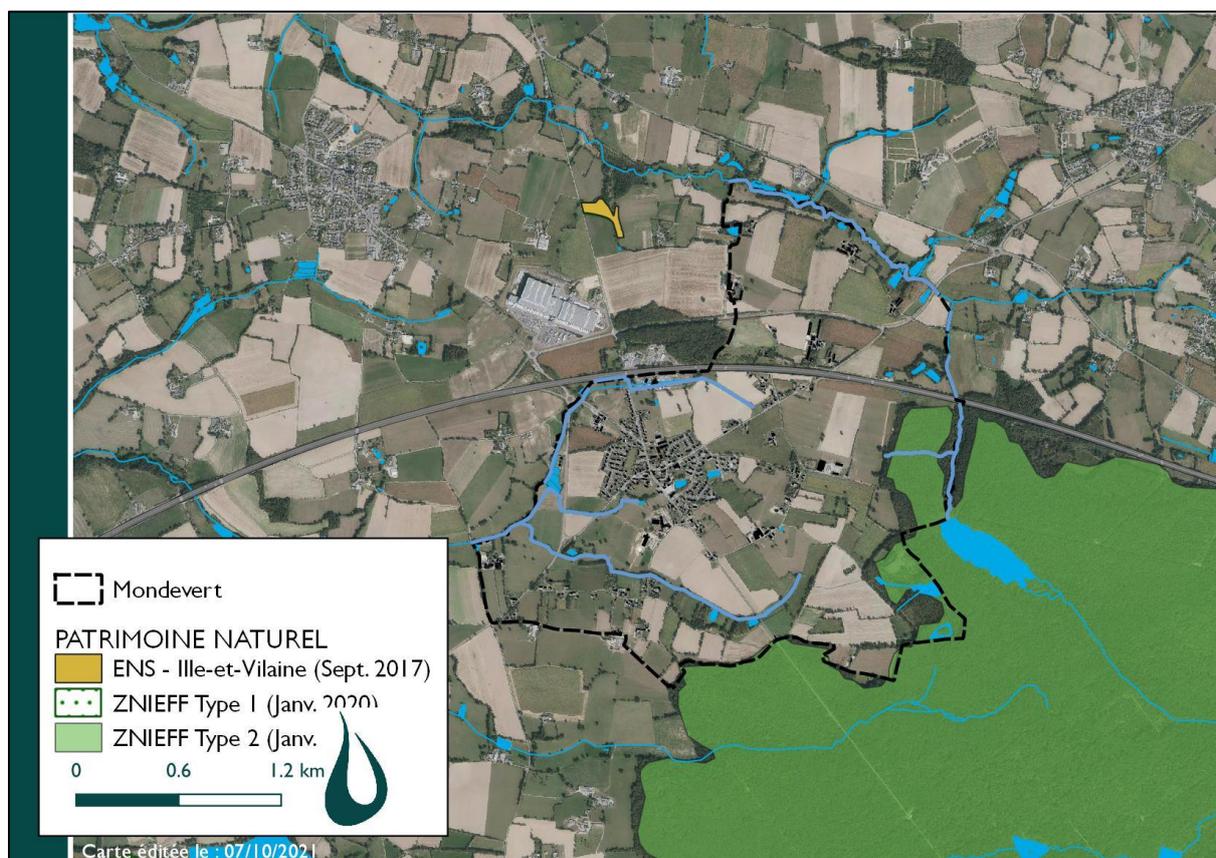


Figure 5: Localisation des sites remarquables recensés sur la commune

#### **1.4.2 Captage eau potable**

Aucun captage eau potable n'est recensé sur la commune de Mondevert.

## 1.5 Hydrographie

Le territoire communal est situé sur 2 bassins versants hydrologiques, à savoir la Valière (Vilaine amont) en amont et en aval de la retenue.

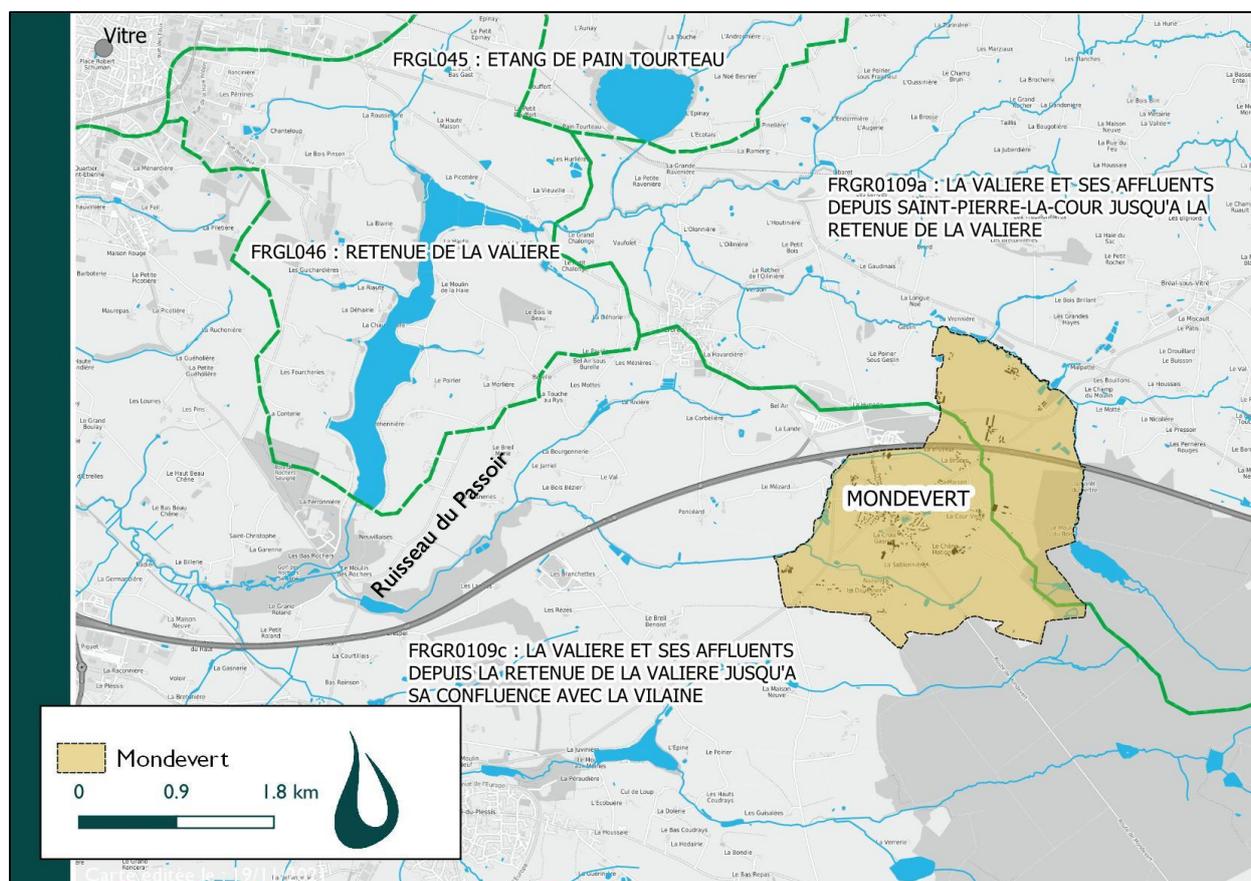
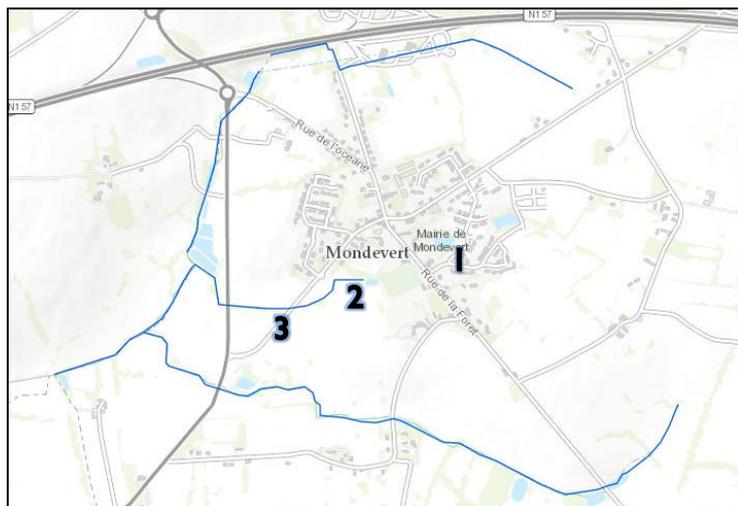


Figure 6 : Réseau hydrographique et limite de bassins versants sur Mondevert

Le principal cours d'eau de la commune est le ruisseau du Passoir qui s'écoule d'Est en Ouest. Il prend ses sources au niveau de l'agglomération, plusieurs rus s'écoulant autour de l'agglomération forme ce ruisseau qui rejoint la Valière en aval immédiat de la retenue du même nom.

Le bassin versant est urbanisé. Le ruissellement de surface est, avec la présence d'étangs et pièces d'eau dans le bourg les principaux paramètres qui conditionnera le régime hydrologique de ce cours d'eau.

Au Nord du territoire le ruisseau du Bois marque la limite Nord. Le bassin versant de ce ruisseau appartient à la masse d'eau de la Valière en amont de la retenue.



Localisation des photos prise sur le parcours hydraulique principal depuis le bourg (carte issue de la l'EPTB Vilaine : inventaire cours d'eau actualisé en juillet 2021)

1 : Etang présent dans le bourg



2 : "Mare" en amont du cours d'eau, exutoire principal des eaux du bourg

3 : A la sortie du bourg de Mondevert, le lit mineur est encaissé. Il est accompagné d'une ripisylve discontinue et clairsemée.

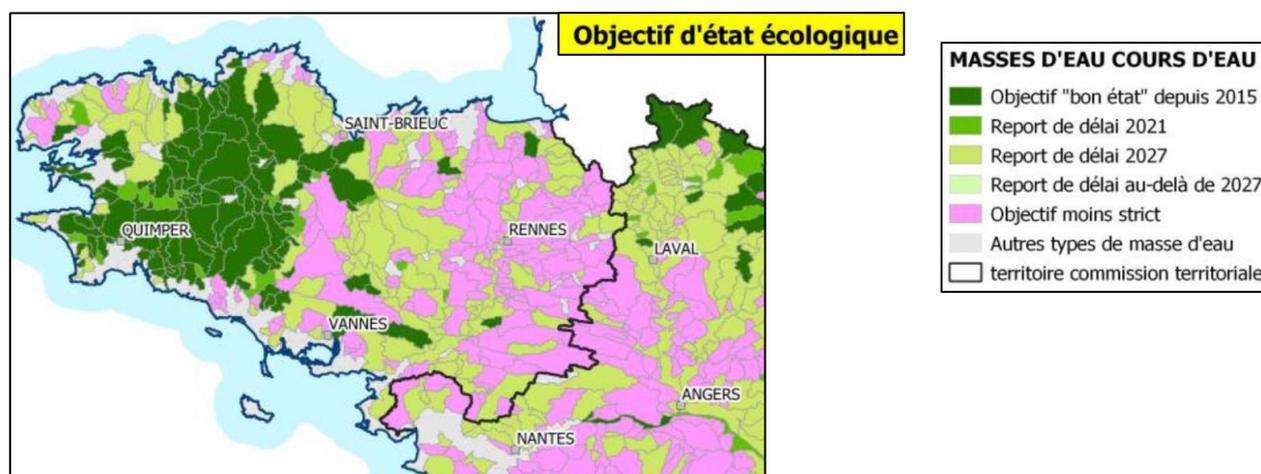


## 1.6 SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne a été adopté par le comité de bassin le 3 mars 2022 pour la période 2022-2027, puis arrêté par le préfet coordonnateur du bassin le 18 mars 2022 et publié au Journal officiel de la République française le 3 avril 2022.

Ce SDAGE 2022-2027 s'inscrit dans la continuité du précédent pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises pour atteindre les objectifs environnementaux. Ce document, rappelle les enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne, définit les objectifs de qualité pour chaque masse d'eau (très bon état, bon état, bon potentiel, objectif moins strict) et les dates associées (2021, 2027, 2033, 2037), et indique les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés et les coûts associés.

Les SDAGEs précédents avaient défini des objectifs de qualité par masse d'eau et des délais pour atteindre ces objectifs. Dans le programme 2022-2027 l'échéance de retour au bon état écologique est 2027. Cependant, il existe quelques cas particuliers pour lesquels un objectif moins strict est retenu (OMS).



Les objectifs mentionnés dans le SDAGE ont été chiffrés dans l'arrêté du 25 janvier 2010, mis à jour le 27 juillet 2015.

L'évaluation de l'état écologique des masses d'eau en 2017 était

Masse d'eau	Etat écologique 2017	Etat physico chimique	Station suivie	Pressions causes de risques	Objectif du SDAGE 2022-2027
La Valière aval	Moyen	Bon	Pocé les Bois (04201170)	Macropolluants, pesticides, morphologie, obstacles à l'écoulement, Hydrologie	2027
La Valière amont	Médiocre	Bon	Erbrée (04201170)	Pesticides, Morphologie, Hydrologie	2027

**Dans le SDAGE 2022-2027, les objectifs ont été reportés à 2021 pour la qualité physico-chimique et 2027 pour la qualité écologique.**

Dans le SDAGE, des orientations fondamentales et dispositions sont fixées. Pour ce projet, elles correspondent à :

**« Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique ».**



## **SAGE Vilaine**

L'ensemble des cours d'eau appartiennent au bassin versant de la Vilaine.

Le SAGE Vilaine "révisé" a été validé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2015. Ses préconisations doivent être prises en compte.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) composé de trois volumes et un règlement ont alors été adoptés.

Dans cette première révision du SAGE Vilaine, il est rappelé dans l'état des lieux que, en accord avec le SDAGE, il doit y avoir une cohérence entre les politiques d'aménagement et de gestion des eaux. L'eau doit être prise en compte comme élément à part entière pour l'aménagement du territoire.

Les dispositions déclinées dans le volume 2 du PAGD doivent respecter des objectifs transversaux du SAGE :

1. L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
2. Le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire
3. La participation des parties prenantes
4. L'organisation et la clarification de la maîtrise d'ouvrage publique.
5. Appliquer la réglementation en vigueur.

Afin d'atteindre ces différents objectifs, des dispositions et orientations de gestion sont regroupées au sein de 14 chapitres. Certaines de ces thématiques doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

***Disposition 125 - Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement : Lors de l'élaboration du PLU, les collectivités compétentes s'assurent de la cohérence entre les prévisions d'urbanisme et la délimitation des zonages d'assainissement. Voir étude de zonage d'assainissement.***

**Le PLU et les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales seront conçus afin d'assurer leur compatibilité avec le SDAGE et le SAGE.**

## 1.7 Caractéristiques du milieu récepteur

La zone agglomérée est localisée sur le bassin versant du ruisseau du Passoir.

Il n'existe pas de points de mesure de l'évolution des débits. De ce fait, nous retenons le suivi des débits de la Valière à Erbrée comme représentative des cours d'eau sur la commune. Aussi, la caractérisation des variations hydrologiques sera illustrée à partir des données de cette station hydrométrique de la DREAL.

Les cours d'eau évoluent dans le même contexte géologique et pluviométrique. L'évolution saisonnière est sensiblement la même. Les extremums seront toutefois, plus accentués sur les têtes de bassin. Les débits de pointes seront sensiblement les mêmes, et nous supposons que les débits d'étiage pourront être plus faibles, avec des périodes d'assec sur les différents ruisseaux, de par la faible taille de leur bassin versant d'alimentation.

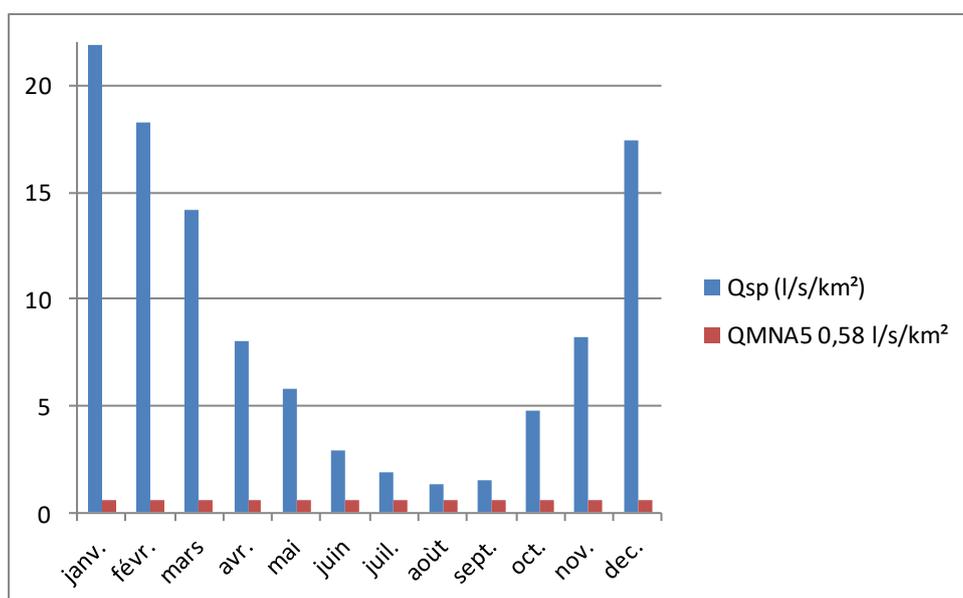


Figure 7 : Évolution moyenne des débits mensuels de la Valière amont à Erbrée (31 km²) (Banque hydro)

Le débit moyen mensuel le plus bas sur une période de retour de 5 années (QMNA5) est très faible, 0,58 l/s/km² exprimé en débit spécifique.

La présente également les fortes variations (pas de temps mensuel) observées sur les trente dernières années.

Comme tout bassin schisteux, les variations de débits sont très importantes.

Les débits moyens mensuels sont en effet très différents d'une année à l'autre. Il n'y a en fait pas d'année comparable sur le plan hydrologique.

En période de basses eaux, les variations entre années sèches et humides sont bien entendu les plus faibles.

Par contre en période de hautes eaux (Novembre à avril), nous observons régulièrement des décrues hivernales importantes.



Les crues sont réparties entre les mois de novembre et avril. Le pic décennal instantané est actuellement calculé à 10 m<sup>3</sup>/s pour la Valière amont, soit un débit de [322 l/s/km<sup>2</sup>](#) exprimé en débit spécifique.

Les débits caractéristiques qui donnent une synthèse des conditions hydrologiques de la Valière à Erbrée sont :

La Valière à Erbrée	m <sup>3</sup> /s	Débits spécifiques
		l/s/km <sup>2</sup>
<b>QMNA5</b>	0,018	0,58
<b>Débit moyen annuel</b>	0,273	8,8
<b>Débit de crue décennale instantané</b>	10,00	322,00

Cependant, nous rappelons ici que les débits moyens mensuels sont très différents d'une année à l'autre. Il n'y a en fait pas d'années comparables sur le plan hydrologique.

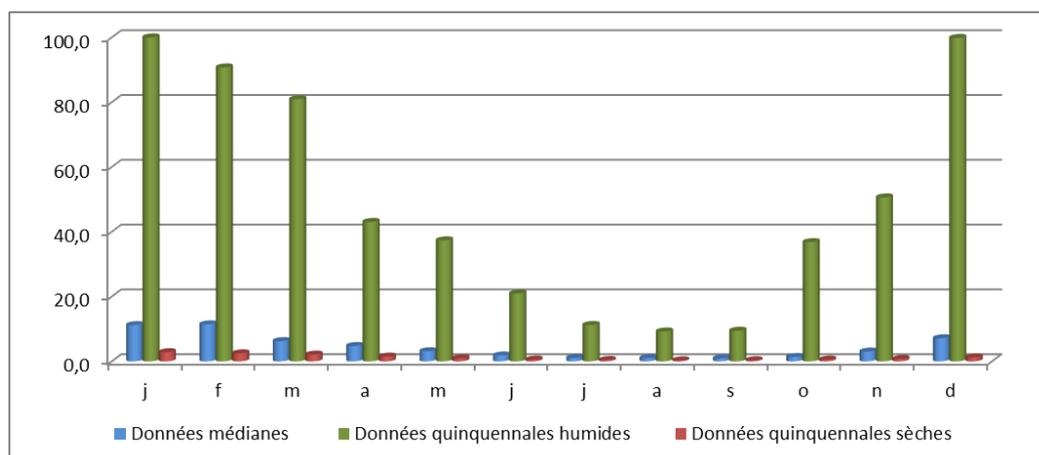


Figure 8 : Débits spécifiques mensuels maximums, moyens et minimums de la Valière amont (Banque Hydro)

En période de basses eaux, les variations entre années sèches et humides sont, bien entendu, les plus faibles. En période de hautes eaux (décembre à mars), nous observons régulièrement des décrues hivernales importantes (débit maximum en histogramme vert particulièrement contrasté).

Il est rare de retrouver deux années successives comparables sur le plan hydrologique. Notons par exemple les hivers des années 2000-2001, 2006-2007 ou encore 2013-2014 très humides, qui alternent avec des hivers plus secs.

Les étiages les plus sévères sont apparus en 2005 (cinquantennale sèche), puis les années 2010, 2011, 2017 et 2019 (vicennale sèche).

### **Qualité physico-chimique des eaux**

Sur le Ruisseau du Passoir, il n'existe pas de stations de suivi de la qualité des eaux de surface : sources rechercher auprès de l'agence de l'eau, du département, des syndicats (Naiades, OSUR), suivi ponctuel des stations d'épuration (suivi milieu).

Le point de suivi le plus proche se situe sur la Valière à Pocé-les-Bois. La qualité de ce point de suivi est notamment influencée par la qualité de la retenue de la Valière, par les agglomérations de Mondevert (ruisseau du Passoir recevant les rejets de la station d'épuration et les eaux pluviales du secteur aggloméré) Argentré du Plessis et Etrelles (ruisseau du Hill recevant les rejets de la station d'épuration intercommunal et les eaux pluviales des secteurs agglomérés) et Vitré (eaux pluviales de la partie Sud-est).

## 2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur le territoire communal de Mondevert.

**A horizon 10 ans, il est prévu la construction de 63 logements répartis de la façon suivante :**

- 8 logements en densification,
- 5 logements par changement de destination,
- 34 logements dans les zones AU.
- 16 lots libres
- ZA

**Un secteur d'extension à vocation d'activités a également été intégré à cette révision du PLU et est situé sur la partie Nord de la zone agglomérée.**

ZONES DU PLU CONCERNEES	LOCALISATION	SURFACES ZONES PLU (ha)	ORIENTATIONS DU PLU
IAUE	Est	0,97	Habitats
IAUE	Ouest	0,89	Habitats
IAUA	Nord	0,74	Activités

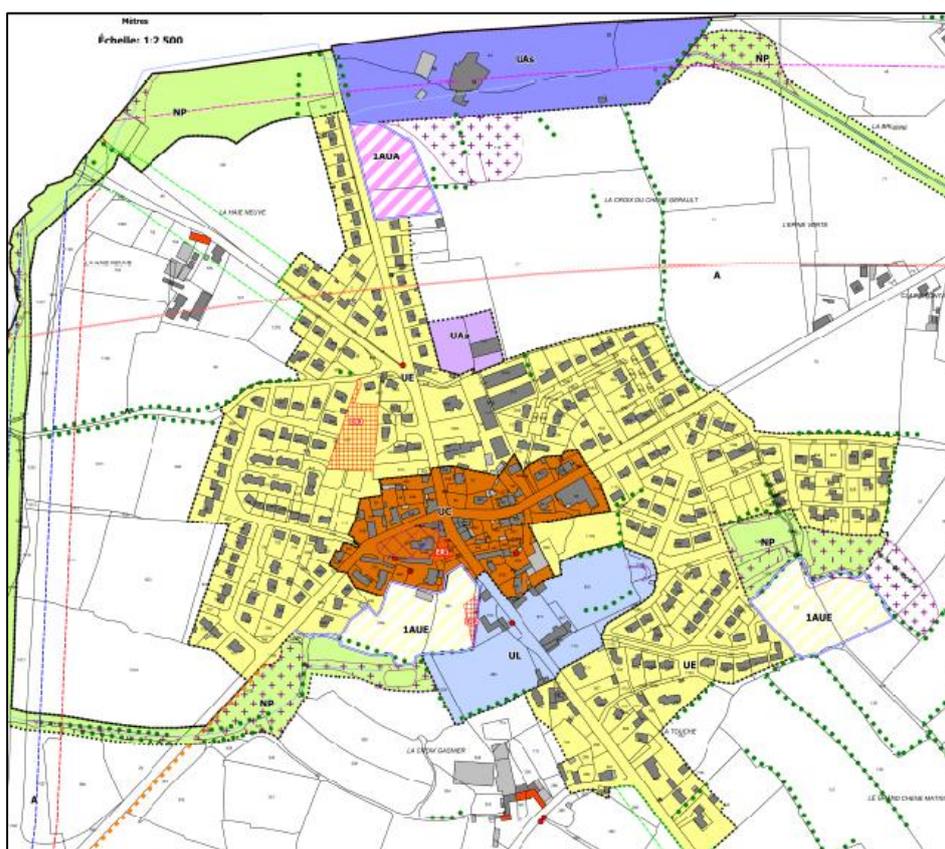


Figure 9: Plan de Zonage du PLU



## 3 Eaux usées

### 3.1 État des lieux de l'assainissement

#### 3.1.1 Situation administrative

La commune est dotée d'un réseau d'assainissement collectif aboutissant à une station d'épuration construite en communale située à l'Ouest du territoire communal en bordure de la RD111.

La station d'épuration est gérée par Vitré communauté qui a délégué la gestion à Saur.

La station d'épuration a fait l'objet d'une autorisation de rejet par arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2007.

L'entretien des réseaux est délégué à la Saur (absence de poste de refoulement).

Les données indiquées ci-dessous sont issues des rapports annuels réalisés par l'exploitant pour Vitré communauté.

Tableau 1 : Tableau de rappel des études réalisées sur la commune

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Date du zonage Eaux Pluviales (EP)	Date du zonage EU au PLU
Mondevert	2008-2009	En cours	Carte en date de 2004 reprise dans le PLU de 2010

Les eaux usées de la zone agglomérée sont collectées et renvoyées vers la station d'épuration de type Boues activées située à l'Ouest de la zone agglomérée sur la commune de Mondevert

Date de l'acte administratif en vigueur relatif à la station de traitement des eaux usées :

Les principales prescriptions pour les rejets du système de traitement :

Etage « boues activées » :

Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)		Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)	Dépassement autorisé
		Du 1-06 au 30-11	Du 1-12 au 31-05		
DBO5	15	97	96	50	Selon tableau n°6 de l'arrêté prescriptions techniques du 22/12/1994
DCO	50	95	94	250	
MES	25	96	95	85	
NK	5*	90	91	-	Valeurs à respecter en moyenne sur chacune des deux périodes
NH4	2.3*	92	91	-	
NGL	10*	89	87	-	
PT	1	90	89	-	

\*Ces exigences se réfèrent à une température de l'eau du réacteur biologique d'au moins 12°C

Flux maxi à respecter sur le rejet global en période de stockage et de déstockage :

	DBO5 (kg/j)	DCO (kg/j)	NK (kg/j)	NH4 (kg/j)	NGL (kg/j)	(kg/j)	m <sup>3</sup> /j
Janvier-février	7.9	26.3	2.6	1.2	5.3	0.53	525
Juillet-août	1.4	4.5	0.45	0.21	0.90	0.09	90

Figure 10: Normes de l'arrêté du 22 janvier 2007



### 3.1.2 Réseau d'assainissement collectif

La commune est dotée d'un réseau d'assainissement séparatif d'un linéaire d'environ 5,7 kms entièrement gravitaire.

Le nombre total d'abonnés sur la commune de Mondevert est de 346 (322 en 2020 et 24 branchements supplémentaires en 2021).

### 3.1.3 Nombre d'abonnés et débit sanitaire

Les branchements raccordés à l'assainissement collectif en 2020 étaient de 234.

Le débit sanitaire, eaux usées strictes, est calculé à partir de la consommation d'eau potable des raccordés à l'assainissement collectif et facturée sur la commune. L'estimation de ce débit prend en compte les raccordés dits "actifs" (consommation > à 5 m<sup>3</sup>/an) sur l'année complète de 2020. Le volume restitué au réseau est considéré comme équivalent à 90% de la consommation.

Tableau 1: Tableau des abonnés, débit sanitaire en 2020

	2020
Nombre de branchements assujettis <sup>2</sup>	227
Volumes assujettis à l'assainissement	25 787 m <sup>3</sup> /an (70,6 m <sup>3</sup> /j)

En 2021, 19 branchements assujettis ont été référencés (mise en service de compteurs). L'estimation du débit sanitaire supplémentaire a été calculé sur les données 2020 (consommation / branchement des particuliers). Il correspond à un débit sanitaire de 3,3 m<sup>3</sup>/j.

**Sur la base des données issues du listing d'eau potable, le débit sanitaire théorique (débit d'eaux usées rejetés dans les réseaux et arrivant à la station d'épuration) est évalué à 74 m<sup>3</sup>/j.**

<sup>2</sup> Assujettis : branchements recensés dans le listing d'eau potable comme "raccordés à l'assainissement collectif"

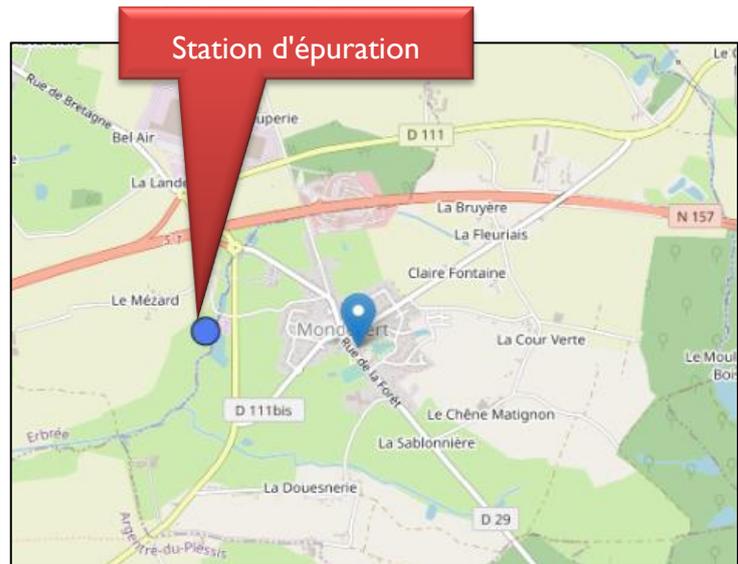


### 3.1.1 Station d'épuration



Station d'épuration de type **Boues activées de 2 700 Eq-hab**

- Mise en service en 2009.
- Rejet dans le ruisseau du Passoir
- Orientation d'une partie des débits vers les anciennes lagunes à l'étiage.



L'équivalent habitant (Eq-hab.) est une unité de charge rejetée par 1 habitant moyen (valeur retenue à l'échelle européenne) :

*Le dimensionnement d'une station repose avant tout sur la charge hydraulique et sur la charge en matière organique. La matière organique est mesurée à l'aide d'une analyse indirecte : la Demande Biologique en oxygène sur 5 jours (DBO5).*

<b>La charge maximale admissible sur la station est de :</b>		
<b><u>Charge Organique</u></b>	<b><u>Charge Hydraulique</u></b>	
<b><u>2 700 Eq-hab</u></b>	162 kg de DBO5/j	375 m <sup>3</sup> /j <sup>3</sup>

<sup>3</sup> Capacité nominale. Cette valeur correspond à environ 140 l/j/Eq-hab.

### 3.2 Bilans 2015-2020

Ces données sont issues des données d'autosurveillance (SANDRE) émises par le délégataire. La charge organique est issue des données des bilans mensuels et la charge hydraulique des données journalières.

#### Capacité organique :

2700 Eq-hab	Flux Moyen de DBO5	Eq-hab rapporté	% de la capacité de traitement
2016	41,7	696	26%
2017	33,0	550	20%
2018	25,1	418	15%
2019	28,5	475	18%
2020	34,9	581	22%
2021	33,0	550	20%

Données sur la période des 5 dernières années (2016-2020)

moyenne	32,68	545	20%
Percentil 90	57,31	955	35%

Tableaux 2 : Charges organiques reçues sur la période des 5 dernières années (2016-2020)

Sur la base des données des 5 dernières années, l'apport organique moyen annuel est relativement stable, de l'ordre de 20 % de la capacité de la station (545 Eq-hab).

Des pointes sont régulièrement enregistrées en août ou début septembre, elles sont vraisemblablement représentatives de la fréquentation des aires d'autoroute (pointes enregistrées des dimanches en fin de congés estivaux : trois pointes au-delà de 1 000 Eq-hab :

- Dimanche : 21/08/2016 ; 1 300 Eq-hab
- Dimanche : 03/09/2017 ; 1 365 Eq-hab
- Dimanche : 13/09/2020 ; 1 519 Eq-hab

La valeur de pointe retenue est la valeur 90 percentile, soit 35% de la capacité de la station d'épuration (955 Eq-hab.).

La charge maximale, ponctuelle, ou dite exceptionnelle (événement journalier) est évaluée à 1 500 Eq-hab.).



**Capacité hydraulique :**

Sur les 5 dernières années, la charge hydraulique moyenne est relativement stable. Cependant, la station a reçu très exceptionnellement des charges hydrauliques supérieures à la capacité de traitement.

Ces évènements ont notamment été enregistrés dans des périodes avec de fortes pluies et/ou en période de nappe haute.

375 m <sup>3</sup> /j	A3	Débit m <sup>3</sup> /j moyen	% de la capacité de traitement	
		moyenne 2016	169,3	45%
		moyenne 2017	130,5	35%
		moyenne 2018	194,0	52%
		moyenne 2019	163,4	44%
		moyenne 2020	160,4	43%
		moyenne 2021	151,8	40%

Charge sur la période des 5 dernières années (2016-2020)

moyenne	162,30	43%
Percentil 95	373,10	99%

Tableaux 3 : Charges hydrauliques reçues sur la période des 5 dernières années (2016-2020)

Le diagnostic des réseaux EU a été réalisé en 2008.

La commune consciente des entrées d'eaux parasites dans son réseau avait réalisé suite au diagnostic des contrôles de branchements chez les particuliers et des passages caméra sur l'ensemble de son réseau.

Vitré communauté qui a pris la compétence assainissement sur le territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, doit lancer un appel d'offre pour la réalisation d'un diagnostic des réseaux sur l'ensemble de son territoire. Actuellement la collectivité géo-référence l'ensemble des réseaux afin de lancer le diagnostic en 2022.

**Fonctionnement :**

Dans le cadre de l'autosurveillance, les bilans sont réalisés mensuellement selon les paramètres (conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015). Sur les cinq années analysées, le fonctionnement de la station est jugé satisfaisant (concentrations de rejet et rendements).

Il n'existe aucun point de rejet d'eaux usées direct : Absence de trop plein sur le réseau (pas de poste) et les éventuels sur-débites (point A2) sont orientés vers un bassin tampon de 250 m<sup>3</sup> puis, en cas de déversement, les eaux seraient orientées vers les anciennes lagunes.



**Les mesures réalisées sur les paramètres physico-chimiques sont conformes aux normes définies dans l'arrêté préfectoral.**

	Conformité globale du système d'assainissement	Conformité du système de traitement		Conformité du système de collecte
		Équipement	Performance	
Exigences nationales	OUI	Ind. P204.3 OUI	Ind. P205.3 OUI	Ind. P203.3 OUI
Exigences locales	OUI	OUI	Ind. P254.3 OUI	OUI

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral a été pris sur la base de la réglementation en vigueur et des éléments du dossier déposé au titre de la loi sur l'eau. Les normes de rejet et les concentrations ont été définies, notamment, à partir de l'étude d'acceptabilité du rejet dans le ruisseau du Passoir à capacité nominale (acceptabilité maximale définie pour la situation de rejet de la station d'épuration à 2 700 Eq-hab).

Malgré quelques pics de concentration en ammonium ou en phosphore, la station est conforme en performance à l'arrêté préfectoral.

Un suivi du milieu (4 campagnes annuelles) est réalisé en amont et aval du rejet.

Le suivi réalisé dans le ruisseau fait apparaître que le cours d'eau est souvent de qualité moyenne en amont de la station. Le rejet de la station peut également avoir un impact négatif sur la qualité du ruisseau, pour les paramètres  $\text{NH}_4^+$  et phosphore, et ponctuellement un effet positif sur le paramètre DCO.

Certains pics (mesures ponctuelles) peuvent être associés à des périodes où les débits dans les cours d'eau sont très faibles (peu de dilution).

**À partir des données de charges mesurées au cours des dernières années en entrée de station, nous retenons comme charge "actuelle" arrivant à la station d'épuration une charge équivalente à 545 équivalents habitants (20 % de la capacité de traitement), et 955 Eq-hab en situation de pointe (35%).**

**Le raccordement de deux aires d'autoroute contribue exceptionnellement (dimanche de "grand" retour de vacances) à augmenter la charge entrante pour atteindre 1 500 Eq-hab.**

**Sur la base de ces éléments, la station d'épuration peut encore traiter une charge de 2030 Eq-hab en situation de pointe (1 200 Eq-hab en situation exceptionnelle).**

### 3.2.1 Zonage d'assainissement actuel (2004)

L'étude de zonage d'assainissement a été réalisée par Ouest Aménagement en 2004.



### Les conclusions de cette étude présentées dans les annexes sanitaires du PLU de 2010 soumis à enquête publique sont :

- Assainissement collectif sur le territoire de l'agglomération.
- Assainissement non-collectif : le reste du territoire communal.

Quelques habitations sont proches des réseaux et ont été raccordées au réseau. Les habitations non raccordables gravitairement, ont été maintenues en assainissement individuel.

**Le zonage d'assainissement des eaux usées est actualisé parallèlement à l'étude du PLU. L'étude sera soumise, conjointement au PLU , à enquête publique.**

#### 3.2.2 Assainissement autonome.

Vitré communauté assure, en régie, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), pour la commune de Mondevert ainsi que pour les 45 autres communes qui composent la communauté de communes.

Ces contrôles concernent : les installations récentes, et les installations existantes (contrôles de bon fonctionnement, et dit "à la vente").

Depuis cette année, un bureau d'étude privé est prestataire des contrôles sur les installations existantes dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Sur la commune de Mondevert, la campagne de contrôles s'est achevée fin 2017

**La périodicité des contrôles de "bon fonctionnement "a été fixée à 10 ans.**

Au cours des différentes campagnes, 80 installations ont été contrôlées.

Chaque dispositif d'assainissement a été évalué sur les bases de la réglementation de l'arrêté du 27 avril 2012, selon les catégories, définies dans l'arrêté.

	Zones à enjeux sanitaires et environnementaux		
	Non	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Conforme			
Non conforme : défaut d'usure ou d'entretien	Recommandation pour l'amélioration		
Non conforme : installation incomplète	Travaux sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente
Non conforme : risque sanitaire	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente		
Absence d'installation	Mise en demeure : travaux dans les meilleurs délais		
Travaux sous 1 an suite à une vente			
Non visité			
Projet réhabilitation ANC déposé (conception validée) , travaux non contrôlés			



Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser l'évolution de l'état de l'assainissement en fonction des besoins de travaux.

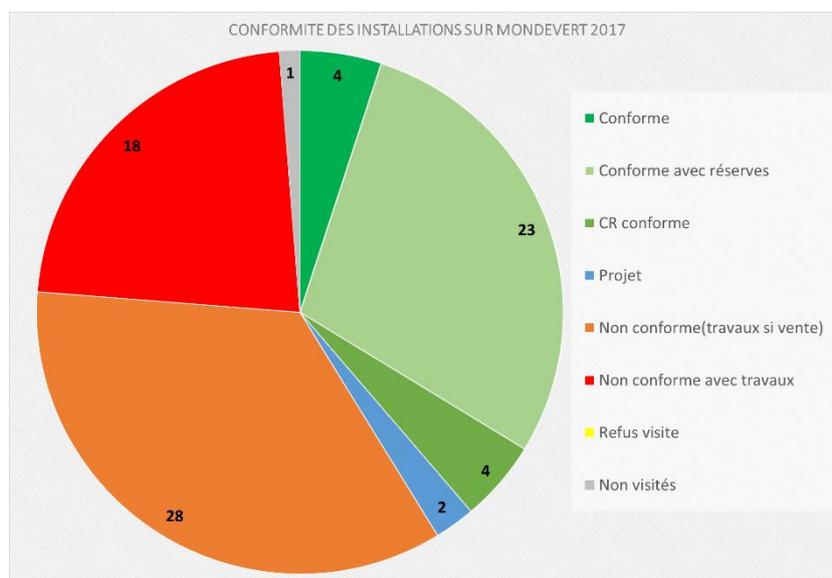


Figure 11 : état du parc d'assainissement non collectif à Mondevert

Dans le cadre de la mise en conformité des installations autonomes, Vitré communauté (SPANC) assure la mission de contrôle de conception et de réalisation dans les 4 ans suivant l'avis du contrôleur (dans les cas prévus au chapitre VI du règlement adopté en 2015) et dans l'année suivant la signature de l'acte de vente.

En complément des campagnes de contrôle. Les dispositifs présents dans un périmètre de captage ont fait l'objet de contrôles spécifiques réalisées en 2019.

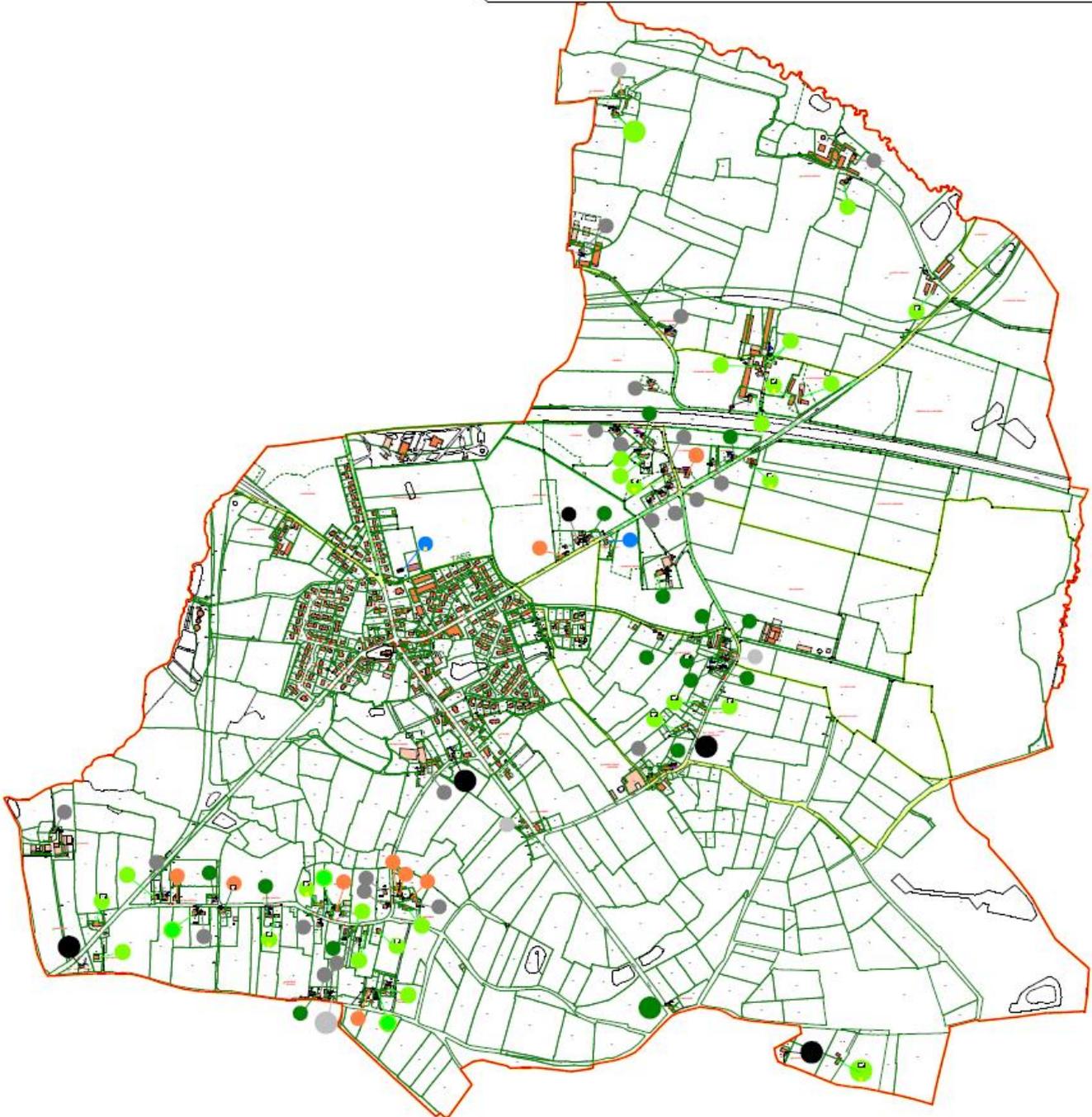
À Mondevert, Aucune habitation n'est concernée.

**Le parc est en renouvellement régulier via les créations, mais surtout les réhabilitations des installations autonomes. La prochaine campagne complète sera réalisée en 2027.**

Il n'existe pas sur la commune de hameau plus dense ayant nécessité une attention particulière (raccordement au réseau collectif ou mise en place d'un assainissement propre).



MONDEVERT : ETAT DES ANC - MONDEVERT  
Ech. : 1/11000 Imprimé le : 21/09/2021



Pastilles vertes : ANC conforme

Pastilles bleues : (conception validée, travaux non contrôlés

Pastilles orange : assainissement non conforme avec obligation de travaux sous 4 ans

Pastilles grises : assainissement non conforme avec réhabilitation différée en cas de vente

Pastilles noires : assainissement non conforme suite à la vente de l'habitation - travaux sous 1 an suivant la vente

Pastilles jaunes : non visité



### 3.3 Évolution à l'échelle du PLU

#### 3.3.1 Station d'épuration

Les eaux usées de la commune de Mondevert, sont traitées par la station d'épuration communale de type "Boues Activées " située à l'Ouest du secteur aggloméré. Cette dernière est dimensionnée pour traiter une charge nominale équivalente à 2 700 équivalents habitants. La charge "actuelle" arrivant à la station d'épuration est équivalente à 545 équivalents habitants en moyenne et à 955 Eq-hab en pointe.

**A horizon 10 ans, il est prévu le raccordement maximum de 63 logements supplémentaires.**

Pour estimer l'apport futur des charges sur la station d'épuration, on retient :

**Zones d'habitat :**

- Un ratio de 3 habitants par logement,
- Une charge de 48 g de DBO5/j par habitant,
- 1 Eq-hab (valeur européenne) = 60 g de DBO5/j
- Eq-hab par Ha de ZA (artisanat) = 5 Eq-hab /ha
- *Soit 2,4 Eq-hab par logement*

Soit :

- Pour 63 logements (maximum), on aura 189 habitants et 151 équivalents habitants raccordés à la station d'épuration.
- L'extension de la zone d'activités de moins de 1 ha représentera un apport de 5 équivalents habitants.

**La station recevra, au terme du PLU, un apport supplémentaire d'environ 160 Eq-hab. à traiter (6 %). Ajouter à la charge de pointe actuelle estimée à 955 Eq-hab., la station arrivera à 41% de sa capacité de traitement organique.**



### 3.3.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de l'existant** : La gestion des eaux usées est assurée par un réseau de type séparatif. La gestion des réseaux est assurée par la commune de Mondevert. Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration communale à l'Ouest du territoire communal
- **Zone IAUE Ouest – Le Prieuré Sud** : Les eaux usées de cette zone seront raccordées en gravitaire au réseau Ø200 PVC situé en limite Sud de la Parcelle.
- **Zone IAUE Est – Les Courtils Sud** : L'ensemble des eaux usées de ce secteur sera dirigé en gravitaire vers l'antenne de réseaux Ø200 PVC du lotissement les Courtils situées
- **Zone IAUA Rue de l'étoile** : les eaux usées de chaque parcelle seront raccordées rue de l'étoile sur une extension de réseau depuis le réseau de l'aire d'autoroute au Nord de la rue.

Sur le plan annexé, le tracé des futurs réseaux eaux usées est donné à titre indicatif. Les emplacements des postes de refoulement et des conduites ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.



## 4 Eaux pluviales

### 4.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

La majorité du territoire communal se situe sur le bassin versant du Passoir.

Les eaux de ruissellement de la zone agglomérée ont pour exutoires majoritaire le ruisseau qui traverse la zone agglomérée et sur lequel il existe un plan d'eau.

La gestion des eaux pluviales est assurée par Vitré communauté sur le secteur aggloméré. (Entretien, curage..).

#### 4.1.1 Réseau de collecte des eaux pluviales

Le plan du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la commune comprend les diamètres des canalisations, les profondeurs des regards, les sens d'écoulement ainsi que les types de regards (grille, dalle, circulaire).

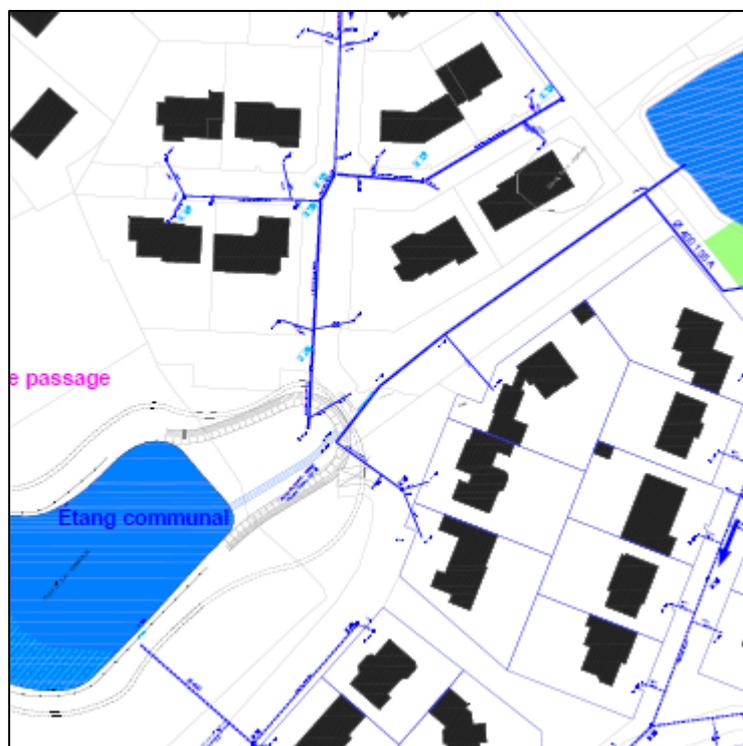


Figure 12 : Extrait du plan n des eaux pluviales (plan en annexe)

Le système de collecte des eaux pluviales de l'agglomération est composé de fossés, et de réseaux Ø100 à Ø 800. Les eaux pluviales de la zone agglomérée rejoignent le ruisseau en différents exutoires. Les dernières opérations d'urbanisation ont mis en place des ouvrages de gestion des eaux pluviales. Les opérations de densification du bourg sont gérées dans l'étang communale au cœur de l'agglomération.



## 4.2 Évolution à l'échelle du PLU

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau. Un dossier comprenant une étude d'incidences doit notamment être déposé auprès de la police de l'eau.

Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme, la commune a réalisé une étude de gestion des eaux pluviales qui avait pour but :

- de réaliser un diagnostic du dispositif de gestion du ruissellement pluvial existant,
- de mener une étude hydraulique sur les réseaux de la zone agglomérée,
- et de planifier la réalisation des infrastructures de gestion des eaux pluviales nécessaires à l'extension urbaine et consécutives à la création de nouvelles surfaces imperméabilisées.

L'ensemble des préconisations techniques définies par cette étude sont présentées sur le plan de zonage pluvial.

A la demande des services de l'état, ces préconisations ne font plus l'objet d'un dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau.

Pour les futures zones urbanisables et de densification, l'objectif est d'anticiper la gestion des eaux pluviales et de maîtriser le ruissellement généré par ces futurs projets d'urbanisme. Les futurs aménageurs devront respecter cette étude de gestion des eaux pluviales et l'ensemble des préconisations inscrites sous la forme du plan matérialisant le zonage pluvial.

N'ayant pas connaissance des futurs projets d'aménagements à l'échelle de cette étude de gestion des eaux pluviales, les volumes de stockage devront donc être réévalués pour chacun des projets en fonction du réel coefficient d'apport.

Pour chacune des zones urbanisables, des tests de sol devront être lancés afin d'évaluer la capacité du sol à l'infiltration. Si la nature du sol est favorable, la gestion des eaux à la parcelle par puisards d'infiltration sera à privilégier.

Une notice hydraulique devra être rédigée et transmise à la municipalité pour validation. Cette note devra être composée :

- de la présentation du projet et du coefficient d'apport pris en compte,
- des résultats des tests d'infiltration réalisés,
- de l'étude hydraulique détaillée et des caractéristiques des différents ouvrages de stockage,
- des plans niveau PRO des différents ouvrages de stockage (puisards d'infiltration, noue stockante, bassin d'orage à sec..).

Dans le cadre d'un dépôt de permis d'aménager dont la surface est supérieure à un hectare, un dossier réglementaire type loi sur l'eau devra être déposé au service instructeur.

De même, une gestion des eaux à la parcelle par puisard d'infiltration devra être mise en place pour l'ensemble des projets soumis à demande de permis de construire (surface inférieure à un hectare). Dans le cadre du dépôt d'un permis de construire, un fascicule technique sera fourni à chaque propriétaire concerné.

**Tous les détails de ces propositions d'aménagements définies pour la gestion des eaux pluviales de la commune de Mondevert sont consultables en mairie dans l'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales faisant l'objet d'une consultation publique conjointement au PLU.**



## 5 Eau potable

### 5.1 Syndicat Mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL)

La commune de Mondevert fait partie du SYMEVAL qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 a pris la compétence sur la distribution, la compétence de production avait été prise en 2014.

Il regroupe 42 communes dont les communes d'Argentré-du-Plessis, Liffré et Vitré, ainsi que les anciens syndicats **des Monts de Vilaine**, de Châteaubourg, de la Forêt du Theil, de Val d'Izé et du Petre-St-Cyr.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le syndicat de la Forêt du Theil a quitté le SYMEVAL.

Les données pour l'année 2021 n'étant pas encore disponibles, la présentation du fonctionnement de la distribution eau potable est assurée sur la base des données de 2020.

Le SYMEVAL a pour mission : Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement et Transport ? Le service est exploité en affermage par le délégataire, la société SAUR, jusqu'au 31 décembre 2029.

Sur le territoire du Syndicat, le nombre total d'abonnés était de 45 664 en 2020.

**Le nombre d'abonnés sur la commune de Mondevert est de 322 en 2020 (0,7% des abonnés du syndicat).**

La consommation moyenne par abonné en 2020 était de 142,6 m<sup>3</sup>. Sur les bases du listing de consommation, la consommation moyenne à Mondevert était de 117 m<sup>3</sup> / abonné.

Parmi ces missions, le syndicat des eaux de la Valière exerce la mission production.

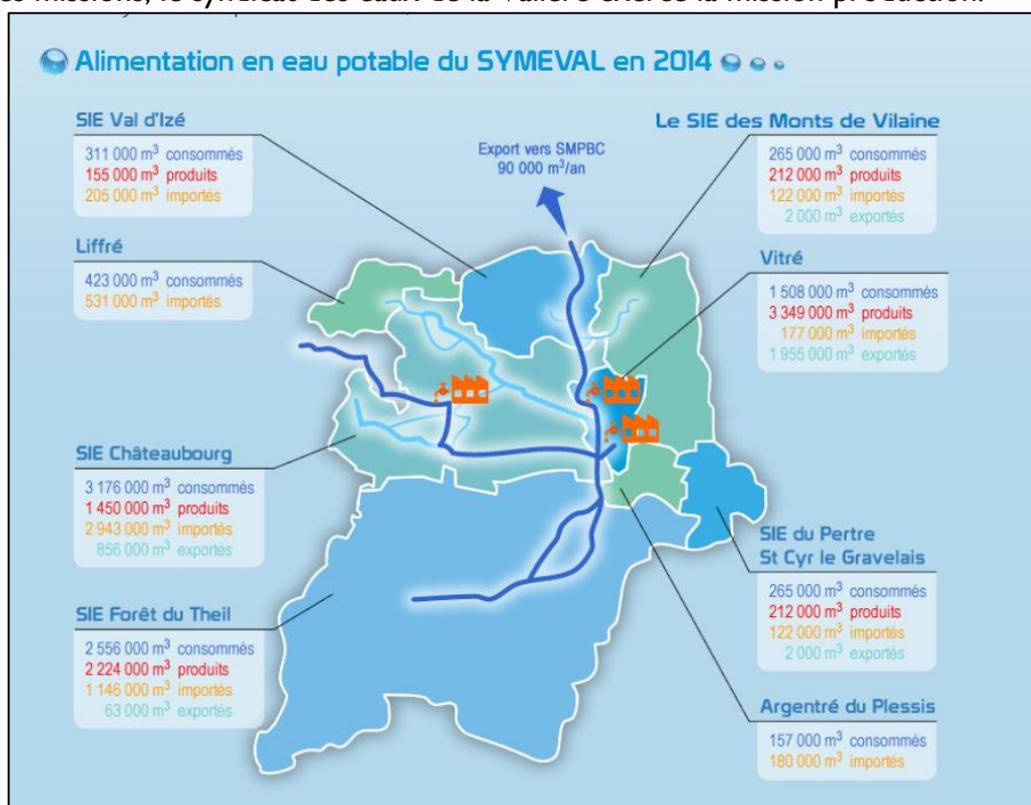


Figure 13: Présentation du fonctionnement du Symeval (en 2014) (extrait du site du SYMEVAL)

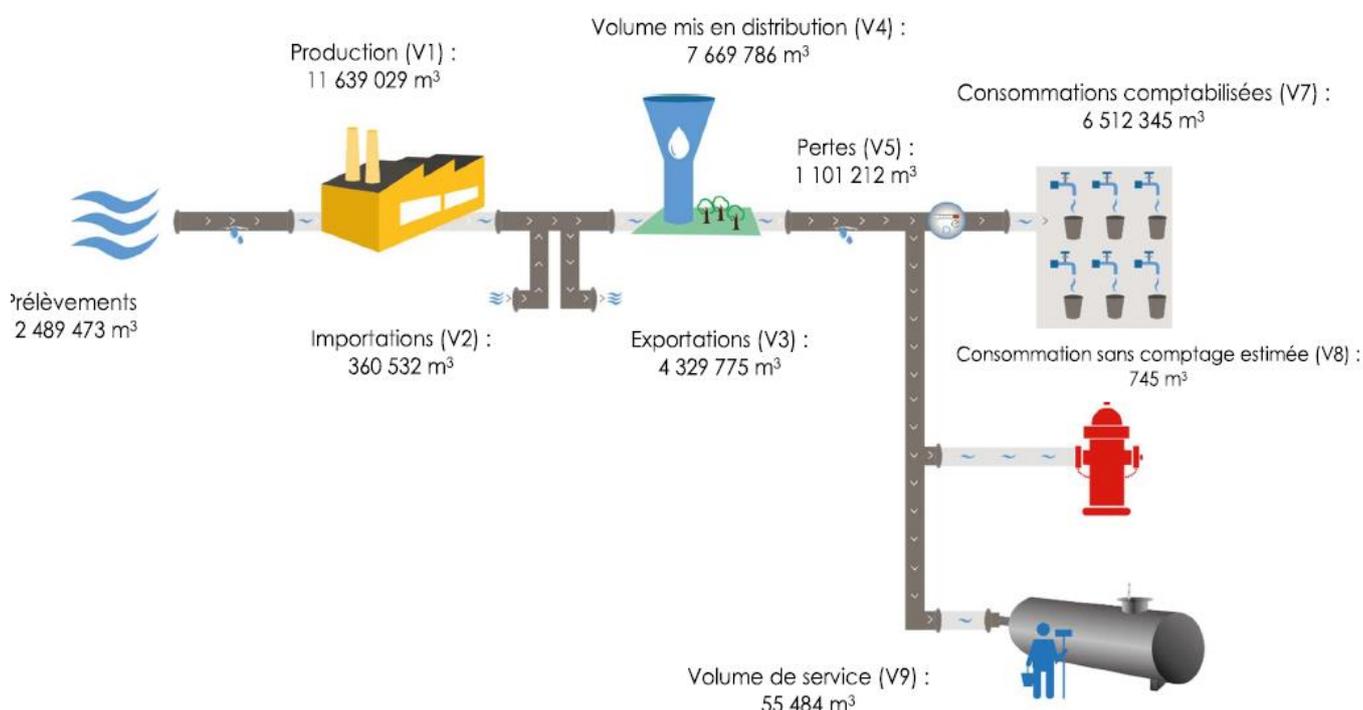


Le SYMEVAL dispose sur son territoire des forages, des puits et des drains pour des prélèvements en eau souterraine et 3 prises d'eau de surface pour la production d'eau potable, à savoir :

- Prise de « Pont-Billon » alimentant l'usine de la Grange à Vitré,
- Prise de la « Valière » alimentant les usines de la Billerie et de la Grange à Vitré,
- Prise du « Plessis Beuscher » alimentant l'usine de Châteaubourg.

Ces prises d'eau bénéficient d'autorisations de prélèvement, assorties de périmètres de protection de captage définis par Arrêté Préfectoral.

**L'eau potable, prélevée, produite et distribuée est présentée sur le graphique ci-dessous (RPQS 2020).**



Le SYMEVAL vient de lancer une étude de schéma directeur eau potable afin d'évaluer l'évolution des besoins en eau potable dans les années à venir à l'échelle du syndicat ainsi que les mesures à prendre concernant la protection de la ressource. Le cabinet Bourgois travaille sur cette étude.

« Le SYMEVAL va réaliser une interconnexion entre l'usine de production d'eau potable de la Billerie et Vitré en se raccordant sur une conduite existante au lieu-dit "route des eaux" au niveau de l'entreprise LACTALIS.

L'objectif de cette canalisation est de permettre le secours du Nord du SYMEVAL et de Vitré lorsque l'usine de production d'eau potable de la Grange n'est plus opérationnelle (incident ou arrêt volontaire). Ces travaux seront coordonnés avec le projet routier porté par Vitré Communauté à savoir la création d'une route de contournement au sud-est de Vitré » (cf. site internet SYMEVAL).



### 5.1.1 Approvisionnement de la commune

Le linéaire de canalisation sur la commune est de 14 306 m.

La commune de Mondevert est principalement alimentée par les canalisations Ø160 PVC située au Sud de la zone agglomérée en provenant de Saint Cyr le Gravelais.

### 5.1.2 Service incendie

La défense incendie est assurée par 12 points Hydrants situés sur le territoire communal : 9 poteaux incendie de Ø 100 dans le secteur aggloméré et 3 puisards.

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.

## 5.2 Évolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, il est prévu la construction de 64 logements supplémentaires, à savoir un besoin annuel en eau potable évalué à 7 680 m<sup>3</sup> environ (120 m<sup>3</sup> annuel par logement). Ce chiffre ne prend pas en compte les extensions de zones d'activités où les consommations eau potable à venir sont difficilement quantifiables.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de l'existant** : Le territoire communal est alimenté par des canalisations Ø160 PVC en provenance du syndicat Le Pertre Saint Cyr, et en provenance d'Erbrée.
- **Zone IAUE Ouest – Le Prieuré Sud** : La distribution eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir des canalisations Ø160 PVC de la rue de la forêt et la rue du Plessis.
- **Zone IAUE Est – les Courtils Sud** : L'alimentation en eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir des canalisations Ø110 PVC ou 75 PV dans le lotissement à l'Ouest et la canalisation Ø 160 PVC rue de l'étang au Nord.
- **Zone IAUA Nord – Rue de l'étoile** : La distribution eau potable de ce secteur non urbanisé pourra se faire par la réalisation d'antenne Ø 160 sur le réseau rue de l'étoile.

Le tracé du futur réseau eau potable est à titre indicatif. Les différents projets prévus sur la commune de Mondevert devront être présentés au SYMEVAL pour le raccordement au réseau eau potable, ainsi que pour l'analyse des éventuels besoins de renforcement.



## 6 Gestion des déchets

### 6.1 Plan départemental de Gestion

Le plan de Prévention et d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, sur le département d'Ille et Vilaine a été révisé et validé en décembre 2012.

Ce document :

- *Dresse un inventaire des types, des quantités et des origines des déchets à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes appropriées ;*
- *Recense les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets,*
- *Énonce les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles*

Le PEDMA est un outil de planification à long terme (révisé au plus tard 12 ans après son approbation).

Ce document est surtout un instrument dynamique et évolutif, permettant de déterminer et hiérarchiser les moyens permettant de remplir les objectifs visés par le code de l'environnement (L 541-14 et R 541-11 à 15)

Conformément au code de l'environnement : *"Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination"*

Sa mise en œuvre est donc assurée par les acteurs privés et les ECPI (Collectivités, Industriels, PME, usagers...).

La commune de Mondevert adhère au SMICTOM Sud-est Ille et Vilaine (présenté ci-après) qui assure la gestion, le recyclage et l'élimination des déchets ménagers sur des sites conformes à la réglementation en vigueur.

**Le PLU est compatible avec les projets d'intérêt généraux développés dans le PEDMA 35.**

## 6.2 Présentation du SMICTOM

La commune de Mondevert adhère au SMICTOM du Sud-est Ille et Vilaine (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) depuis sa création en 1975. Ce syndicat a pour compétence la collecte et le traitement des déchets de 67 communes, soit une population de (134 623 habitants (2019), 130765 en 2015)



Le territoire du SMICTOM représente une surface de 1 500 km<sup>2</sup>. Le siège du SMICTOM est situé sur la commune de Vitré.

Les communes adhérentes au SMICTOM sont représentées au sein du syndicat par 80 délégués. Le comité syndical est présidé par Mr Yves HISOPE assisté de 12 Vice-Présidents. La commune de Mondevert dispose de deux délégués et de deux suppléants représentant la commune.

Le SMICTOM emploie plus de 38 personnes dont 16 agents d'accueil en déchèterie.

## 6.3 Gestions des déchets

### Les biodéchets

Pour les habitants possédant un extérieur, l'acquisition de composteurs est proposée à des tarifs préférentiels (20 € le composteur de 300 L et 30 € le composteur de 600 L). La distribution est accompagnée d'une formation le jour du retrait.

Des bons de réduction sur la location de broyeurs à végétaux, sont proposés pour réduire les déchets de type branchage et inciter à leur réutilisation dans les jardins.

Programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » : - Réduire et trier les bio déchets : par la mise en place du compostage collectif et individuel, l'accompagnement des collectivités pour le tri dans les cimetières et de la restauration collective.

- Favoriser le réemploi : via le déploiement des caissons seconde vie en déchèteries.
- Favoriser la revalorisation matière : avec la mise en place d'une collecte spécifique des papiers et cartons des professionnels et administrations.

Le programme s'est achevé en juin 2019.

### Les Ordures Ménagères

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les centres bourgs. Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures Ménagères » sont déposés dans des bacs roulants gris, dont le volume est adapté à la taille du foyer. Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire au moyen de bacs de regroupement.

**La collecte de ces bacs se fait le mercredi semaine paire sur la commune de Mondevert.**

Une fois collectées, les Ordures Ménagères sont incinérées au Centre de Valorisation Énergétique du Syndicat, basé à Vitry. Ce centre, exploité par Novergie Ouest, emploie 12 personnes. L'énergie produite alimente en chauffage et en vapeur des entreprises locales.

*Depuis novembre 2016, des puces sont distribuées. Elles permettent de moduler la taxe d'ordures ménagères en fonction de la quantité de déchets produits depuis janvier 2019.*

### Les déchets recyclables

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les centres bourgs. Les déchets emballages sont triés et placés dans des sacs jaunes par les particuliers. Il s'agit d'emballages plastiques (bouteilles d'eau...), cartonnés (briques de lait...) et métalliques (boîtes de conserve..).

Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire. Les usagers disposent d'un bac collectif de gros volume, situé à côté des bacs ordures ménagères afin d'y déposer les sacs jaunes.

**La collecte sur la commune de Mondevert s'effectue le mercredi semaine paire.**

Une fois collectés, les déchets sont envoyés au centre de tri du Syndicat basé à Vitry et exploité par la société DERICHEBOURG (pour 7 ans). Les différents matériaux sont triés et conditionnés puis envoyés vers des filières de recyclage pour être transformés en nouveaux produits.



### Verre

Les déchets de type Verre doivent être déposés volontairement dans des colonnes d'apport volontaire (CAV) à verre mis à disposition. Sur la commune de Mondevert, 2 **points d'apport volontaire** sont existants situés dans le bourg, rue de la Forêt et rue de l'Océane.

### Papier

Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des bornes accompagnent les bornes verres.

### Déchèteries

Réparties sur le territoire, 8 déchèteries et 4 Valoparcs ouverts toute l'année sont gérés en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré.

**Les déchets acceptés** sont de types cartons, ferraille, bois, gravats, plastiques non recyclables, encombrants, déchets verts, verre, papiers recyclables, emballages ménagers recyclables, polystyrène, textiles, déchets ménagers spéciaux ...

**Les déchets refusés** sont les ordures ménagères, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les médicaments, les fusées de détresse, les pneus, les matériaux contenant de l'amiante, les cadavres d'animaux.

De nombreux déchets sont **extrêmement polluants, voire dangereux pour l'homme comme pour l'environnement**. On en utilise au quotidien : peintures, piles, ampoules, médicaments... Il est important de bien les repérer afin de ne pas les jeter dans nos poubelles. Ils doivent être déposés dans des lieux adaptés pour être traités ou recyclés de la meilleure façon possible.

*Piles, batteries, électroménager : en magasin, médicaments, seringues : en pharmacie, ampoules en déchetterie ou point "Récyclum", cartouches, toners, huiles, polystyrène en déchèterie, bouteille de gaz point de reprise par distributeur (voir rubrique déchets spéciaux sur le site du Smictom).*

### Autres déchets

Le SMICTOM a mis en œuvre un programme local de prévention des déchets pour les réduire. Le Don (sur le site du SMICTOM, "Tout sur la valorisation", "cycle de vie des déchets", 6)

- des caissons "2<sup>ème</sup> vie" pour les objets réutilisables,
- des bornes "Relais" pour les textiles et petites maroquineries.

Pour assurer ces objectifs, il a mis à disposition des habitants :

- des caissons DEEE pour les appareils électriques et électroniques (dans les déchèteries). Il est rappelé que les appareils électroménagers, les écrans et les TV sont à ramener en magasin lors des nouveaux achats. L'éco-participation, payée, sert à financer leur traitement.



**COMMUNAUTÉ :**

 de Communes au Pays de la Roche aux Fées

 de Communes du Pays de Châteauaigron

 d'Agglomération Vitré Communauté

 Valoparc

 Déchèterie

 Centre de valorisation énergétique des déchets

 Centre de tri des déchets

 Décharge contrôlée réhabilitée

**L'accès aux professionnels : conditions et tarifs**

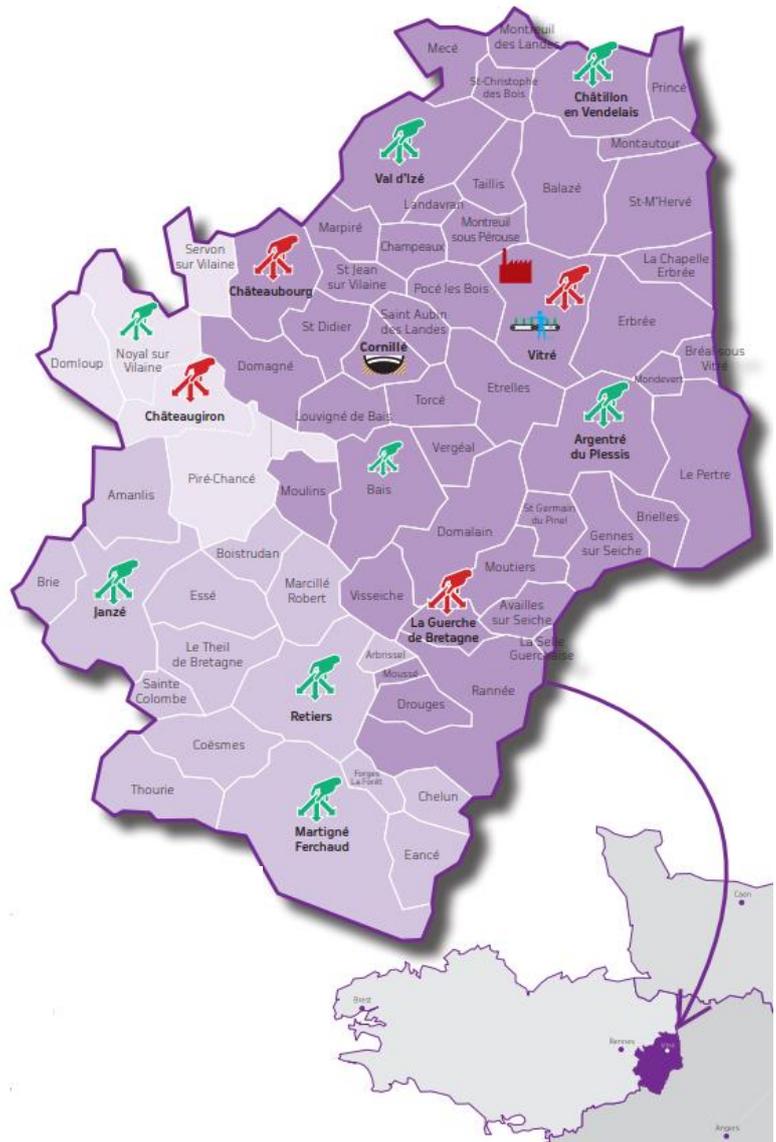
Les professionnels doivent signer une convention avec le SMICTOM pour accéder aux déchèteries.

Tarifs*	
Encombrants / Gravats / Incinérables	: 24 € / m <sup>3</sup>
Bois / Polystyrène / Déchets verts	: 18 € / m <sup>3</sup>
Cartons / Ferrailles	: gratuit

\*Tarifs revus annuellement. Délibération du 10 décembre 2016.

Le seuil minimal des dépôts est **fixé à 0,25 m<sup>3</sup>** par type de déchet.

 Les professionnels ne sont pas autorisés à accéder aux déchèteries le samedi.



**Il n'existe pas de déchèterie sur la commune de Mondevert. La déchèterie la plus proche est celle d'Argentré du Plessis.**

Les déchèteries sont équipées d'une barrière en entrée. Un badge d'ouverture, distribués aux particuliers pour 18 passages /an sur demande permet l'accès aux déchèteries du SMICTOM. La mise en place de ces équipements vise à inciter les usagers à optimiser leurs déplacements, contribuant à sécuriser ces espaces fortement fréquentés.

Ces déchèteries sont accessibles aux artisans et commerçants, mais le dépôt de déchets n'est pas gratuit pour des professionnels.



## 7 Annexes

Annexe 1 : Liste des hydrants sur le territoire communal – extrait rapport SAUR

Annexe 2 : Plans des réseaux : Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

### 1. LA SYNTHÈSE DE LA CAMPAGNE

N°	Diamètre / Marque / Modèle	Adresse	Date mesure	Pression statique en Bar	Débit mesuré en m <sup>3</sup> /h	Pression dynamique au débit mesuré en bar	Débit requis (1)	Date entretien
105-0012	100 / Bayard / Inconnu	Aire de Repos Mondevert	08 oct 2019	3.8	54	1.0	Oui	
105-0040	100 / Bayard / Inconnu	Aire de repos de Mondevert	08 oct 2019	3.8	54	1.0	Oui	
183-0002	100 / Pont-a-mousson / Hermes	Rue de L'Océane face à la Superette	01 août 2018	4.6	37	1.0	Non	
183-0003	100 / Pont-a-mousson / Hydro	Rue du Plessis Face au n°16	02 août 2018	5.1	40	1.0	Non	
183-0004	100 / Pont-a-mousson / Ajax	Rue de la Forêt face à la salle des sports	02 août 2018	4.9	41	1.0	Non	
183-0005	100 / Pont-a-mousson / Hydro	C.D 111 rue des Trois Provinces	01 août 2018	4.2	34	1.0	Non	
183-0006	Puisard / Inconnu / Inconnu	C.D 111 lieu dit Kermelaine la Grange						01 août 2018
183-0007	Puisard / Inconnu / Inconnu	C.D 111 lieu dit Les Roitelets Les Fleuriais						24 juin 2015
183-0008	Puisard / Inconnu / Inconnu	C.D 111 lieu dit la Petite Richerie						01 août 2018
183-0009	100 / Bayard / Emeraude	Rue du Clos du Bois angle allée des Accacias	02 août 2018	4.7	37	1.0	Non	
183-0010	100 / Pont-a-mousson / Hermes	Rue des 3 Provinces	08 oct 2019	4.3	35	1.0	Non	
183-0011	100 / Inconnu / Inconnu	Rue du Chêne Gérault Lotissement du Chêne Gérault 3	24 juin 2015	5.0	38	1.0	Non	

(1) SAUR évalue qu'un poteau d'incendie est capable de délivrer le débit requis suivant le critère ci-dessous. Seul le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) est habilité à déclarer un hydrant conforme.  
**Débit requis pour : DN 80 : > 27 m<sup>3</sup>/h DN 100 : > 54 m<sup>3</sup>/h DN 150 : > 108 m<sup>3</sup>/h**

